

2ème partie - Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée (article R.2123-1.3° du code de la commande publique)

Etapes	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Pas d'envoi papier.
2	<u>Renseigner sa candidature</u> , au choix	Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur PLACE puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici. En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct. Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure. Les candidats doivent transmettre leur agrément conforme au règlement (UE) 2024/573 et selon arrêté du 23 avril 2026 relatifs à l'agrément des organismes délivrant les certifications pour la récupération des Gaz SF6 Ou via les formulaires DC1 et DC2
3	<u>Renseigner son offre</u>	Les documents à fournir au titre de l'offre sont : - le présent document renseigné en 4^{ème} partie ; - le bordereau de prix unitaires en annexe 1 ; - un mémoire technique <u>conforme au cadre de réponse technique</u> transmis en annexe 2 ; - l'échantillon demandé pour le sous-critère technique 3 ; - l'attestation d'assurance ; - un RIB. Les documents et informations doivent être rédigés en langue française. Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. En cas de cotraitance (groupement), la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement. Chaque co-traitant présentera une attestation de mandat dûment signée. La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.

	<i>En cas de sous-traitance, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 « https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat » dûment rempli et signé.</i> Variantes interdites. Offres valables 180 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.	
4	<u>Signature</u>	Le soumissionnaire retenu n'est pas tenu de signer le marché (4^{ème} partie). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.
5	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la <u>PLACE</u> avant les date et heure indiquées sur la <u>PLACE</u>, dans un fichier compressé au format ZIP ou équivalent.

Analyse des offres

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

Critère technique Noté sur 50 points	Sous-critère 1 : Expérience et adéquation des intervenants	<i>Le soumissionnaire doit transmettre entre 1 à 3 CV (si nombre de CV > à 3, il devra désigner ceux qui seront analysés, sinon seront retenus les 3 premiers par ordre alphabétique).</i> <i>Toute offre proposant des formateurs dont l'expérience professionnelle ou l'expérience dans la formation pour adultes est inférieure à un an sera considérée comme irrégulière.</i> <i>Chaque formateur proposé sera évalué selon les éléments d'appréciation suivants, puis la moyenne sera calculée au titre de l'offre.</i> Expérience professionnelle dans le domaine concerné (5 points) : • ≥ 1 an et < 3 ans : 1 pt • ≥ 3 ans et < 8 ans : 3 pts • ≥ 8 ans : 5 pts Expérience dans la formation professionnelle pour adultes (5 points) : • ≥ 1 an et < 3 ans : 1 pt • ≥ 3 ans et < 6 ans : 3 pts • ≥ 6 ans : 5 pts. Qualifications dans le domaine concerné (diplômes, certificats, etc.) (5 points)	Noté / 15 pts
	Sous-critère 2 : Qualité du programme et de la méthode pédagogique	Qualité du programme de la formation proposée (8 points) : cohérence entre objectifs et contenu, niveau de détail et pertinence du programme, cohérence du volume horaire au regard du programme annoncé. Qualité de la méthode pédagogique (7 points) : répartition entre pratique et théorie, pertinence des exercices et cas pratiques, illustrations, études de cas.	Noté / 15 pts
	Sous-critère 3 : Qualité des moyens pédagogiques	Moyens mis en œuvre lors de la formation (15 points) : qualité du support de cours sur la base de l'extrait demandé (parties « Manipulation du gaz » et « Stockage et transport ») et sur les documents complémentaires éventuellement remis au stagiaire (documentation juridique, technique, etc.).	Noté / 15 pts
	Sous-critère 4 : Taux de certification	Le meilleur taux de réussite obtient la note maximale (5 points). Le meilleur taux obtient 5 points, tandis que les autres offres se verront attribuer les points selon la formule suivante : (Taux de l'offre examinée / Meilleur taux (offre la mieux-disante)) x 5	Noté / 5 pts
Critère prix Noté sur 50 points	Le montant de l'offre retenue pour la notation financière est déterminé sur la base du scénario de commande par application des étapes suivantes : Offre financière du soumissionnaire = (9 x formations (poste 1.1) + 2 x forfaits déplacements (poste 1.2)) + 1 formation (poste 2) L'offre la moins-disante obtient 40 points tandis que les autres offres se voient attribuer les points selon la formule suivante : (offre la moins-disante / offre examinée) x 40		Noté / 40

Critère environnemental Noté sur 10 points	Analyse des mesures mises en place en faveur de la protection de l'environnement, en lien avec les prestations objet du marché, et dont l'objectif est la limitation de l'empreinte carbone (GES), notamment lors des déplacements et dans la gestion du matériel lié à la manipulation du Gaz SF6.	Noté / 10 pts
--	---	---------------

Une note technique inférieure à 30/50 est éliminatoire.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Négociation

L'acheteur pourra négocier les trois meilleures offres. Dans ce cas, les autres offres sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Engagement RSE du ministère

Le ministre des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « égalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR).

Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponibles sur le site www.achats.defense.gouv.fr

En outre, ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du Ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et les demandes d'information 5DI/RFI) ainsi que les données essentielles.